Lettre

du

Prince d'Orange

au Prince de Condè.

1615.

LETTRE DV PRINCE d'Orange en forme de remonſtrance ; enuoyée au nom des Seigneurs des Eſtats de Hollande, à Monſieur le Prince de Condé.

A PARIS
De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, entre le Pont S. Michel & la ruë de la Harpe, à l'Eſtoille couronnee.

M. DC. XV.

LETTRE DV PRINCE D'ORANGE,

en forme de remonſtrance, enuoyee au nom des Seigneurs des Eſtats de Hollande, à Monſieur le Prince de Condé.

MONSIEVR,

Toutes mes affectiós meilleures ont touſiours eſté au ſeruice du Roy, & pour le bien de la Frãce, ainſi l'ay ie fait heureuſemẽt paroiſtre dés le viuant du feu Roy, par tout ou ie me ſuis trouué, & du depuis ſa mort au Roy ſon fils, par les tres-humbles ſubmiſſiós que ie rendis à leurs Maieſtez, lors que

vous aſſiſtant, ie me trouuay dans Paris auec vous, à voſtre retour de Milan, & de Flandres : en conſequence dequoy, & pour vne obligation perpetuelle, qui lie eſtroictement d'amitié les Eſtats auec la France, ayans eſté iuſques à preſét aduertis des guerres inteſtines & des grandes leuees d'armes qui ſe font en toutes les Prouinces du Royaume pour le ſeul reſpect de voſtre meſcontentement & de la retraicte de pluſieurs Princes & autres perſonnes de merite & de qualité éminente, qui vous aſſiſtét & prennent auec vous les armes, au deſceu & deſadueu de ſa Maieſté tres-Chreſtiéne, le tout s'acheminant à la deſolation de ſes peuples qui ſouſpirent & lamentent ſur l'apprehenſion d'vne publique calamité : nous auons eſti-

mé chose digne de nostre affectió, en reuanche de pareille faueur que receut le pays, par l'interuention de Monsieur le President Ieannin enuoyé de la part du feu Roy, pour la resolution de la Trefue auec les Archiducs, cóme aussi particulierement estant chose de mon debuoir qui m'oblige à cause de nostre proximité, de representer au Conseil de vostre Excellence, ce qui semblé tres-cóuenable à vostre qualité, plus vtile à la reputation des Princes & Seigneurs ialoux de vous complaire, au seruice du Roy, & au contentement de tous les Princes Estrangers vos amis, parens ou alliez qui n'ont autre but en leurs Conseils que de rechercher le salut & les prosperitez des Estats qui les ioignent.

Ie commenceray donc, pour

vous dire, Monſieur qu'en toute ſorte d'Eſtats il n'y euſt iamais faute de gens que l'impatience du repos public, l'appetit deſordonné de s'aggrandir, & l'incommodité des affaires domeſtiques, ne face porter leurs voix dans le Conſeil des Princes pour engager leurs perſonnes à quelques nouueaux remuëments, d'où il eſt treſ-difficile de ſe retirer ſans honte & ſans reproche: Et comme nous penſions que voſtre Excellẽce auoit les yeux trop clair-voyans pour ne diſcerner ceux qui deſirent vrayement ſon biẽ, d'auec les autres qui pouſſez d'vne aueuglee paſſion, en ſe procurãs pour eux meſmes du mal, l'enuelopperoient finallemẽt dans leur propre ruyne: tres-triſtes & marris ont eſté vos amis, quand ils ont appris que vous auez approu-

uéleurs Conſeils ; & accueilly de bouche & de cœur ces eſprits violents, qui abuſans de voſtre douce humeur, n'ont pas manqué de vous faire conceuoir force beaux pretextes, pour donner couleur à l'iniuſtice de leur procedure, tantoſt ils trouuent à redire au gouuernement de l'Eſtat, controllans les actions des Miniſtres, qui exercent fidellemét leurs charges ſous l'authorité de leurs Maieſtez: & cóme ſi la France deuoit eſtre vn vaiſſeau conduit ſans ordre, en deſcrient le Gouuernement: & toutefois ceſte digne Regence de la Royne & ſa prudéte códuicte aux affaires expediees ſous ſó authorité pendant le temps qu'elle tenoit le gouuernail en main, eſt à la verité recognuë de tous les Eſtrágers pour vn grand & ſignalé miracle

du Ciel, & tel ſe trópera touſiours qui penſera qu'a force de murmurer, contre ceſte iuſte adminiſtration il ſe rendra beaucoup plus cóſiderable, comme ſi ceſte Princeſſe n'auoit pas l'ame aſſez forte & genereuſe pour deſdaigner les chagrains & les meſcontentemens volontaires qu'elle voit prendre à quelques vns de ſes ſuiects.

Mais que penſent aduancer telles gens par leurs caprices? Et vous Monſieur, que penſez vous faire auec eux, par ces armes que vous leuez, ne voyez vous pas tous les peuples & toutes les villes Capitalles du Royaume portees au bien public, ne reſpirer que ſeruice & obeyſſance? ne voyez vous pas pluſieurs Princes n'abandonner la Cour & s'y cótenir en deuoir? vous direz que vous eſtes Prince du ſág

& comme premier, auez interest aux abus & desordres de l'Estat, mais qui plus que le Roy? attendez qu'il soit en aage capable de iuger des affaires de son Royaume, alors assisté & de vos Conseils, & de vostre personne, s'il le trouue bon il remediera en peu de temps aux deffauts desquels vous vous plaignez par vostre lettre declaratoire à nous enuoyee, & sans armes, iamais la France ne se persuadera rien de bõ à esperer, tant que vous serez armé & que vous procederez si mal que vous faictes pour la remettre en sa propre splendeur: pour reformer vn Estat il ne faut s'attaquer au Prince & est bien directement s'attaquer au Prince puis que vous resistez à ses ordonnances, & auancez vos armes pour destruire les siennes.

L'exemple des Republiques

voiſines eſt le vray modele ſur lequel les Princes ſe doiuét gouuerner.

L'eſtat de toute la Hollande eſt purement Ariſtocratique, qui ſe gouuerne & regiſt par l'aduis & iugement des ſages, dans le choix & par l'élection deſquels ſubſiſtét les Chefs chacun ſelon ſa charge, & quoy qu'ils ayent en main toute puiſſance, toute la Nobleſſe à leur ſuitte, toutes les forterefſes à leur commandement toutes les armes en leur diſpoſition, & toutes les finances de la Republique en maniement, ils n'é abuſent toutefois car le reſpect de l'amour qu'ils portent à la patrie, au bien de l'Eſtat, & à l'ordre eſtably de Dieu ſur la terre, à touſiours plus de force ſur eux que le deſir de ſe ſeruir de ces forces pour ſe rédre Maiſtres du pays, accroiſtre & agrandir leurs augu-

ſtes qualitez, ils ne commandent que par la voix de pluſieurs, ils n'ẽtreprenne que ſelon le contenu de leurs charges, & n'executent que ce qui plaiſt à ceux dont ils tiennẽt leurs tiltres honneurs, & dignitez en hommage.

Si en vn eſtat Ariſtocratique ceſte police s'y retrouure, qu'elle doit elle eſtre en vne Monarchie floriſſante telle qu'eſt la Frãce? où les Princes quelques grãds & premiers qu'ils ſoient ſont tous vaſſaux & ſuiects du Monarque, qui eſt maiſtre & ſeigneur abſolu de la vie des perſonnes auſſi bien que de leurs moyens & facultez : & partant qui ſe rebelle contre luy, & entreprend quelque choſe contre ſes ordonnances, ſa preſomption meſme eſt ſa condamnation.

En ſuitte de tout ce que deſſus conſiderez, Monſieur, le tort que

vous auez de vous plaindre de la Royne, qui a non seulement esgallé mais de beaucoup surpassé les liberalitez du feu Roy à l'edroit de vous mesmes, de la Noblesse & de tous les grands du Royaume. S'il a pleu a sadicte Maiesté faire du bien & de l'hōneur à l'vn des seruiteurs du Roy son fils quel à esté le siecle ou le souuerain n'ait éleué & agrandy de sa main telles creatures que bon luy à semblé.

L'Empereur Frederic éleua à la dignité de Comte vn pauure rustique paysā nourry à la Champestre.

Maximiliā combla & d'honneur & de gloire, la maison d'vn simple Chirurgien auquel il donna 40. milles dalles de reuenu annuel pour vn seruice memorable, rēdu à sa Maiesté tombee en l'angoisse d'vne griefue maladie, nous l'auons veu du depuis à Amsterdan & à la

Haye faire encore exercice & profession de son premier Estat: Et pourquoy le trouueroit on mauuais, est-ce au seruiteur à regarder de mauuais œil la faueur & la munificence de son maistre exercee enuers autruy: Le bien d'vn particulier quoi qu'estrāger peut il causer la ruine du pays? ou l'on voit qu'il depose & descharge tout le fruict de sa fortune? Tant s'en faut que cela doiue exciter de l'enuie c'est vne gloire pour la France d'estre si debōnaire enuers toute sorte de nations, qu'elle les cherit à l'esgal de de ses propres enfans.

Ce n'est dōc pas la a vous, vn iuste suiect de plainte de faire la guerre c'est seulement quereller de gayeté de cœur & ce forger vn monstre à plaisir pour le combattre. Il y a en France assez de bien pour tous ie tiens, ceste parole de vous mesmes,

il ne faut que le vouloir prendre de la main droicte & nō de la gauche, c'est a dire en se rendant souples & obeyssans au Maistre, & non pas cuider iouyr de ses faueurs en se mutinant : Car la puissance royalle est vne diuinité terrestre qui s'oppose a l'orgueil & flechit à l'humilité du vassal.

Quand à la ialousie du gouuernement, dequoy vous vous estes plaint, que trouuez vous à redire aux Ministres, que leurs Maiestez employent & du Conseil desquels elles se seruent: ils ne portent leurs voix ny leurs aduis au dessus des vostres, quand ils vous plaist vous rendre au Cabinet pour resoudre quelque poinct de difficile consequence : ie sçay de qui &, cōtre qui vous formez vos plaintes, ie les ay veus, ie les cognois, ce sont gens remplis de tant de suffisance, & si

capables d'exercer ces grãdes charges qu'ils tiennent, que quãd vous auriez remply leurs places de gens chosis a la poste de vos Conseillers & adioints, ils auroient bien de la peine d'y en mettre qui approchassent de leur merite : ioint qu'ils se passeroient bien de viure en vne Cour si pleine & remplie d'enuie, aymans mieux respirer le reste de leurs iours en repos & tranquilité chacun chez soy, que de viure la dedans auec tant de tracas d'enuies & de disgraces.

Pensez donc Monsieur, à tout ce que dessus, & vous representez s'il vous plaist, que comme anciennemēt à Rome le peuple ne regardoit iamais qu'à regret & en gemissant les triomphes de ceux qui auoient acquis leurs victoires dans les guerres ciuiles, Aussi Monsieur, donnez ce seul, contente-

ment à vos amis de croire, que toute ſorte d'imprecations & de maledictions tant de la France que de ſes alliez vous iront pourſuiuant, ſi vous cherchez de la gloire dans le trouble de voſtre patrie, & en l'effuſion du ſang de vos concitoyens, ce vous ſeroit vn reproche & vne tache qui vous demeureroit ſur le front, capable & ſuffiſante de fletrir à iamais la reputation de vos ayeulx & de toute voſtre famille au grand regret de M. de Vantadour, qui vous l'a tant de fois predit & de moy qui ſuis à iamais.

De voſtre Excellence le tres-affectionné Frere & ſeruiteur.

De la Haye le 6. d'Octobre 1615.